
LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR
L'ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

SOMMAIRE : Sainte Anne. Le nom de Marie, 181. — A nos lecteurs, 183. — Lettre pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Cyrène, promulgant l'Encyclique du Saint-Père sur la question des écoles du Manitoba, 184. — Le Révérend M. Narcisse Lévesque, curé de Matane, 189. — Nouvelles de Rome, 194. — Bulletin, 195. — Actions de grâces, 198. — Recommandations, 199. — Abonnés défunts, 200.

SAINTE ANNE

—
(Suite.)

LE NOM DE MARIE

Il n'est pas douteux, d'après les saints Pères, que le nom donné à l'enfant bénie qui venait de naître, n'ait été indiqué à ses pieux parents par une inspiration divine. La créature privilégiée que la Providence confiait à leurs soins fut appelée MARIE. Les significations de ce nom sublime sont nombreuses et profondes et sainte Anne comme saint Joachim ne pouvaient en connaître toute l'étendue. Pour nous quelles lumières elles nous donnent et comme elles résument merveilleusement le rôle incom-

parable que la très sainte Vierge doit remplir dans l'œuvre immense du salut de l'humanité. MARIE signifie *Dame Maîtresse, Souveraine* et quels titres auraient pu mieux convenir à la Mère du Seigneur, à celle à qui Jésus enfant devait obéir, à la reine des hommes et des anges. MARIE signifie *Illumination, Etoile de la mer* et des miracles sans nombres ont justifié ces glorieuses significations ; mais MARIE signifie enfin *Océan d'amertume* et ce nom nous rappelle comment debout au pied de la Croix, elle a compati aux douleurs de son Fils et coopéré à la rédemption du monde.

Imposé à l'enfant avec les cérémonies accoutumées, ce nom si suave tombera désormais bien souvent des lèvres de sainte Anne ; elle n'en emploie pas d'autre pour désigner sa fille et avec quel bonheur toujours nouveau, avec quelle joie calme et profonde elle le répète et en savoure la douceur ineffable ! Une mère se lasse-t-elle jamais de nommer son enfant, et quelle mère peut être comparée à sainte Anne dans ce respect mêlé de tendresse qui enveloppe comme d'une pure atmosphère l'âme de la chère petite créature confiée à l'amour maternel ? Mais aussi quelle enfant a jamais mérité son nom d'une manière plus excellente, quelle enfant en a jamais fait plus merveilleusement présager la parfaite réalisation ?

Mais ne l'oublions pas, l'admirable litanie commencée par sainte Anne en l'honneur de sa fille ne s'est pas terminée sur ses lèvres. Le nom de Marie sera, après celui de Jésus, le plus glorieux et le plus répété de tous les noms de la terre. Uni par sainte Anne à celui de fille, il sera joint par le Verbe incarné à celui de Mère, et tous les siècles chrétiens le répéteront à l'envi avec un indicible amour.

MARIE, nom charmant et gracieux dont on peut dire comme de celui de Jésus qu'il est plus doux aux lèvres que le rayon de miel, plus suave à l'oreille que le chant le plus harmonieux, plus délicieux au cœur que la joie la plus vive. MARIE, n'est-ce pas le nom de celle qui est terrible aux démons comme une armée rangée en bataille ? n'est-ce pas le nom de miséricorde par excellence, la clef qui ouvre la porte du ciel, la prière qui touche le cœur de Dieu ? Quel enfant chrétien ne l'apprit de sa mère ? Quelle mère ne l'a murmuré sur le berceau de son enfant ?

Ce nom si puissant et si doux, il faut savoir le prononcer comme il le convient. L'apôtre nous l'apprend : nous ne pouvons dire avec fruit le nom du Seigneur Jésus que par la grâce divine ; c'est aussi par la bonté de Dieu que nous saurons invoquer celui de Marie d'une manière efficace. Qui donc pourrait mieux nous l'enseigner, qui donc pourrait mieux nous obtenir cette grâce, que celle qui la première l'a prononcé et avec le plus d'amour après Jésus ? Que sainte Anne daigne nous venir en aide, alors notre cœur se dilatera, notre âme trouvera secours et mérite à répéter souvent, à redire toujours ce nom qui rappelle tant de bienfaits : Marie, sainte Marie !

(A suivre)

A NOS LECTEURS

Dans notre dernier numéro nous donnions l'Encyclique de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII sur la question des écoles du Manitoba, et nous disions qu'elle avait été promulguée dans toutes les églises du diocèse, accompagnée du magnifique mandement de Sa Grandeur Mgr Bégin, Archevêque de Cyrène, que Mgr l'Evêque de Rimouski avait été autorisé à faire sien. C'est ce mandement que nous commençons à publier aujourd'hui.

LETTRE PASTORALE

De Monseigneur l'Archevêque de Cyrène, Administrateur de l'archidiocèse de Québec.

PROMULGUANT L'ENCYCLIQUE " AFFARI VOS " SUR LES ÉCOLES
DU MANITOBA.

Louis-Nazaire Bégin, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Cyrène, Administrateur du diocèse de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses, et à tous les fidèles du dit diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous sommes heureux de porter aujourd'hui à votre connaissance l'Encyclique que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient d'adresser aux Archevêques, aux Evêques et autres Ordinaires de la Confédération canadienne en union avec le Siège Apostolique.

Nous attendions pour la publier, que tous les Archevêques et Evêques de la Puissance l'eussent reçue et eussent signé la lettre collective qui devait l'accompagner. Mais voici que le pape demande de promulguer sans retard ce document important, qui n'a été expédié encore qu'à Nous seul, en notre qualité de Coadjuteur de Son Eminence le Cardinal archevêque de l'Eglise Métropolitaine de Québec, Eglise mère de toutes les Eglises du Canada.

Cette Encyclique était attendue depuis longtemps. Avec l'enseignement de l'infaillible docteur, la décision

du plus auguste tribunal qui soit sur la terre, il nous apporte un nouveau témoignage de la sollicitude et de l'affection paternelle du chef de l'Église envers notre pays.

Voilà vingt ans que Léon XIII gouverne le monde ; vingt ans consacrés sans relâche à la sanctification des âmes, à la prédication de la vérité, à la lutte pacifique pour le bien, à l'union des esprits et des cœurs. Ses lettres resteront, sans contredit, l'un des plus glorieux monuments de la papauté. Elles ont conquis l'admiration de l'univers, elles sont esprit et vie. Toutes les questions qui intéressent davantage l'individu, la famille et la société, la science et la foi, Léon XIII les a successivement traitées ; les grands problèmes qui agitaient les peuples, il en a donné la solution ; il est vraiment le maître de son siècle.

Mais s'il a enseigné l'Église universelle, il n'a pas négligé les Églises particulières, et il n'en est presque point aujourd'hui, en Orient comme en Occident, auxquelles sa voix ne se soit fait entendre, et qui n'aient reçu de sa bouche auguste des conseils et une direction. Son grand cœur embrasse toutes les nations, les plus humbles comme les plus puissantes, celles qui ont des siècles derrière elles et celles qui commencent, celles qui sont restées dans la voie droite et celles qui s'en sont détournées. Pour toutes et pour chacune, son admirable intelligence, enrichie des plus beaux dons de la nature et de la grâce, a été une lumière comme le Verbe, son divin exemplaire, dont elle continue l'œuvre et le bienfait.

Naguère, parlant aux Evêques d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse, au sujet de la question de l'éducation, —question qui, plus que toutes les autres peut-être, est l'objet de ses préoccupations et de son zèle,—il résumait,

dans une page magnifique, les principes que les catholiques ne doivent jamais perdre de vue.

Nous avons été frappé de cet enseignement si clair, si ferme, et qui répondait si parfaitement aux besoins de notre époque agitée. Léon XIII exhortait les Evêques à ne rien négliger pour maintenir la foi pleine et entière dans toutes les écoles, celles des jeunes enfants et celles qu'on appelle secondaires ou académiques. Il mettait en garde contre l'école neutre ou mixte, celle où la religion est altérée et celle d'où elle est bannie. L'indifférentisme ou la neutralité dans l'école lui apparaissait comme un sacrilège et il ne craignait pas de dire que "organiser l'enseignement de manière à lui enlever tout point de contact avec la religion, c'est corrompre dans l'âme les germes mêmes du beau et de l'honnête, c'est préparer non point des défenseurs de la patrie, mais une peste et un fléau pour le genre humain." Puis désireux de faire bien comprendre aux chefs de famille et à tous ceux qui doivent s'occuper d'éducation, que ce que l'enfant réclame, comme baptisé et catholique, ce n'est pas seulement un peu d'instruction religieuse reléguée au second rang, mais un enseignement pénétré tout entier de l'esprit chrétien, il écrivait ces belles paroles que Nous aimons à reproduire ici : " Il faut non seulement que la religion soit enseignée aux enfants à certaines heures, mais que tout le reste de l'enseignement exhale comme une odeur de piété chrétienne. Sans cela, si cet arôme sacré ne pénètre pas et ne ranime pas l'esprit des maîtres et des élèves, l'instruction, quelle qu'elle soit, ne produira que peu de fruits, et aura souvent, au contraire, des inconvénients fort graves."

Ces importantes leçons, N.-T.-C.-F., Léon XIII les

répète aujourd'hui en s'adressant à nous dans la Lettre magistrale que nous avons mission de promulguer. Les catholiques du monde entier en tireront profit, mais c'est à vous surtout qu'incombe le devoir de les écouter avec le plus profond respect et de les mettre fidèlement en pratique.

Que l'immortel Pontife daigne ainsi particulièrement s'occuper de nous, étudier nos multiples besoins, se rendre un compte exact de notre état social, de nos forces et de nos faiblesses, chercher la cause des maux dont nous souffrons et des luttes qui nous divisent, pour nous indiquer la voie qu'il faut suivre et les remèdes que nous devons employer, c'est assurément pour le Canada tout entier un honneur insigne et un inappréciable avantage. Celui à qui il a été dit par Jésus-Christ lui-même : "Pais mes agneaux et mes brebis : — Confirme tes frères," oui, c'est celui-là qui parle de la sainte colline du Vatican, et les pages pleines de tendresse et de forte doctrine que sa main a tracées formeront l'un des plus beaux chapitres de notre histoire nationale.

Mais pourquoi le Pape a-t-il parlé à vos Evêques et par eux à tout le peuple canadien ? Pourquoi vient-il vous rappeler avec plus de force peut-être qu'il ne l'a encore fait dans aucun des documents émanés de son autorité, les règles immuables dont les enfants de l'Eglise ne sauraient jamais se départir en matière d'instruction et d'éducation ? Il est bon que vous le sachiez, et nous allons vous le dire brièvement.

Depuis leur entrée dans la Confédération canadienne, les catholiques du Manitoba avaient leurs écoles où leurs enfants étaient instruits conformément à leurs principes

religieux et à la direction de l'Église. Ils possédaient ces écoles, non pas en vue d'une concession ou d'une tolérance quelconque, mais en vertu d'un pacte solennel que l'honneur et la justice défendaient de briser et dans lequel ils mettaient leur absolue confiance. Respectueux eux-mêmes pour les convictions et les libertés de ceux qui ne partageaient pas leurs croyances, ils demandaient, non une faveur, mais simplement l'exercice du droit qu'ils avaient d'élever leurs enfants suivant les dictées de leurs consciences. Pendant vingt ans, ces droits furent reconnus, et la paix et l'harmonie régnèrent dans toute la province du Manitoba. Tout à coup, pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher ici, en 1890, une loi malheureuse vint jeter la consternation au milieu de nos frères et leur enlever à eux, les plus faibles, les moins nombreux, les plus pauvres de cette contrée, une liberté que leur assuraient des engagements sacrés et à laquelle ils tenaient plus qu'à leur propre vie. Leurs écoles disparaissaient pour faire place à des écoles publiques, à l'érection et à l'entretien desquelles ils étaient forcés de contribuer de leur argent, et que leur conscience de catholiques leur faisait cependant un devoir d'interdire à leurs enfants, à cause des règlements qui y étaient suivis, des livres qu'on y adoptait, de la neutralité religieuse qu'on y introduisait. Ils se sentirent blessés ; ils comprirent d'autant plus l'injustice dont ils étaient victimes que, dans une autre province où les protestants sont le petit nombre, les frères de ceux qui leur ravissaient leurs droits étaient traités par les catholiques avec une équité et une cordialité hautement reconnues de tous. Ce fut une ère de deuil et de sacrifices qui commença pour eux. Ils protestèrent noblement, énergiquement, et dans tout le pays, on peut le

dire, tous ceux qui ont le sens de la justice, et pour qui les stipulations d'un contrat ne sont pas chose vaine, qu'ils appartenissent ou non à la même foi, protestèrent avec eux. Après des revendications restées malheureusement sans effet, la lutte légale s'engagea. Il s'agissait d'une question qui intéressait au plus haut point la conscience catholique ; les Evêques ne pouvaient donc pas rester neutres et inactifs ; ils furent fidèles au devoir ; unis ensemble, ils firent appel aux catholiques et à tous les citoyens sincères et loyaux. Il leur semblait qu'une cause si juste et si sainte devait triompher bientôt. Leurs enseignements et leurs conseils sont encore présents à votre mémoire ; la postérité, nous en sommes certains, leur sera reconnaissante de ce qu'ils ont fait pendant ces douloureuses années, en faveur d'une minorité opprimée.

(A suivre.)

Le Révérend Monsieur Narcisse Lévesque, curé de Matane

La mort vient de frapper un de ces coups terribles et imprévus, devant lesquels la foi s'incline et le cœur se brise. Le 1er février le Révérend Monsieur Narcisse Lévesque, curé de Matane depuis treize ans et quelques mois rendait presque subitement sa belle âme à Dieu. Une légère attaque d'érysipèle, qui au début n'offrait rien d'inquiétant mais qui s'est compliquée d'une inflammation au cerveau, l'a conduit en trois jours au tombeau. C'est avec le calme du juste qu'il a vu venir la mort à laquelle une vie de sacrifices l'avait depuis longtemps préparé.

En effet, M. Lévesque a été un homme de sacrifices et d'abnégation ; il se dépensait littéralement au service

de ses ouailles sans jamais compter avec lui-même. Sa charité pour les pauvres était proverbiale ; il donnait tout ce qu'il avait et bien qu'il eût un revenu passable, c'est à peine s'il conservait assez pour subvenir aux dépenses les plus pressantes de sa maison, vivant d'une manière très frugale et s'occupant peu de son vestiaire ; car il n'avait généralement qu'une soutane qu'il renouvelait rarement et seulement quand les convenances l'y obligeaient. Aussi est-il mort pauvre, n'ayant rien à léguer à ses héritiers qu'une faible assurance sur la vie.

Né à St-Roch de Québec, le 2 février 1835, Monsieur Lévesque prit sa première éducation chez les bons Frères des Ecoles Chrétiennes, où il se fit remarquer par sa tendre piété et son aptitude pour l'enseignement. Après un cours commercial, il se décida d'entrer dans l'Institut des Frères et sur l'ordre de son supérieur il se rendit à la Louisiane pour s'y dévouer à l'instruction de la jeunesse. C'est là qu'il se sentit appelé au ministère des âmes, dans l'état ecclésiastique. Il abandonna la Congrégation des Frères, fit un cours classique et se prépara à la prêtrise qu'il reçut des mains de l'Evêque de Natchitoches à qui il s'était donné.

C'était au commencement de la guerre civile aux Etats-Unis. Comme le gouvernement des confédérés voulait contraindre les jeunes prêtres au service militaire, il quitta son diocèse avec la permission de l'ordinaire et revint à Québec, où Mgr Baillargeon, de douce mémoire, l'agrégea à l'archidiocèse dont Sa Grandeur était alors l'administrateur. Il fut successivement vicaire au faubourg St-Jean et à St-Thomas de Montmagny, puis nommé curé à Port-Daniel, dans la Baie des Chaleurs, où il a passé vingt

ans. Ses anciens paroissiens, témoins du zèle qu'il déployait pour l'avancement spirituel et temporel de la paroisse, lui étaient très attachés. Ce ne fut donc pas sans chagrin qu'ils le virent partir pour Matane où l'appelait Mgr Langevin. En arrivant dans cette dernière paroisse, il sut conquérir la confiance et l'amour de ses nouveaux paroissiens par ses œuvres de dévouement et par son affabilité pour tout le monde, surtout pour les pauvres qu'il affectionnait particulièrement. Les édifices religieux demandaient à être renouvelés, et, malgré quelque opposition, (il y en a toujours en pareils cas), il réussit à bâtir une très belle église qui n'a que le défaut d'être un peu petite pour une paroisse populeuse comme celle de Matane, et un bien beau presbytère, au moins à l'extérieur. Ces travaux absorbaient une partie de son temps ; cependant il ne négligeait en rien le soin des âmes qui lui étaient confiées et son zèle pour l'instruction religieuse ne se ralentit jamais. Toujours Matane se rappellera les magnifiques sermons qu'il lui donnait ; car M. Lévesque était un prédicateur remarquable : ce n'est pas de lui qu'on aurait pu dire : *verba et verba, proclerea nihil*. Un jour que M. l'abbé Pâquet, alors prêtre du Séminaire de Québec, homme qui s'y connaît en fait d'éloquence de la chaire, l'entendit parler, il dit : " Savez-vous que ce prêtre prêche très bien ! "

Malheureusement sa grande modestie ne lui permit pas de prêcher ailleurs que dans sa paroisse : voilà pourquoi sa réputation comme prédicateur n'a été pour ainsi dire connue que de ses paroissiens qui savaient l'apprécier.

Dans l'intimité le curé de Matane était un causeur

aimable et très bien renseigné. On n'en sera pas surpris lorsque l'on saura que les heures qu'il pouvait dérober à ses labeurs quotidiens il les passait dans sa bibliothèque qui était bien fournie de livres instructifs et intéressants. Aussi il pouvait traiter très pertinemment n'importe quelle question.

En 1887, il visita quelques pays de l'Europe, surtout la France, dont il parcourut à pieds plusieurs campagnes, afin d'y étudier *de visu* les mœurs des paysans. Mais le but de son voyage était Rome où il eut le bonheur de contempler le Grand Pontife qui fait l'admiration de l'Univers et d'en recevoir une bénédiction. Comme il était intéressant lorsqu'il parlait de la France et de la ville Eternelle ! son esprit observateur n'avait rien oublié, même les moindres incidents du voyage.

Depuis quelque temps sa vue s'affaiblissait d'une manière inquiétante et il fut obligé d'abandonner la lecture qui faisait ses délices, mais il supportait cette épreuve comme un bon prêtre sans se plaindre. Malgré tout il continuait de dire son breviaire et ce ne fut que sur un ordre de Sa Grandeur qu'il en cessa la récitation. L'automne dernier pour lui accorder un repos bien mérité, Mgr Blais lui donna un assistant. Cependant il confessait tous les jours et prêchait presque tous les dimanches.

Durant sa dernière maladie, en l'absence de Monsieur l'assistant, il fut appelé aux malades durant la nuit, et malgré ses souffrances, il répondit, sans hésiter à l'appel. A celui qui était venu requérir son ministère, il dit : " Je suis bien malade, mais s'il le faut j'y vais." Deux jours après il était mort. *Bonus pastor dat animam suam pro ovibus.* C'était mourir les armes à la main.

L'affliction des habitants de Matane est plus facile à comprendre qu'à exprimer. C'était un deuil profond dans toute la paroisse : tous tenaient à avoir un souvenir du saint prêtre, qui a passé au milieu d'eux en faisant le bien et ils ne lui ont laissé de ses cheveux que ce qu'ils n'ont pu enlever. Nos frères séparés, qui admiraient ses vertus ont aussi versé des larmes sur sa tombe.

Quoique la distance qui sépare Matane de Rimouski soit assez grande et difficile en hiver, Monseigneur de Rimouski a tenu à venir chanter lui-même le service et à faire l'éloge funèbre de ce bon curé que Sa Grandeur savait apprécier, et les paroissiens de Matane n'oublieront pas de sitôt la magnifique allocution qu'elle leur a adressée en cette pénible circonstance. Prenant pour texte ces paroles " *Defunctus adhuc loquitur.*" Monseigneur visiblement ému et avec l'éloquence qu'on lui connaît, rendit hommage aux vertus sacerdotales du regretté défunt et à son zèle pour le salut des âmes ; " que les bons exemples, qu'il n'a cessé de vous donner pendant sa vie, dit-il, soient pour vous tous une prédication continuelle, et ce prêtre qui va reposer dans votre église parlera encore à vos cœurs, comme il le faisait durant sa vie : *defunctus adhuc loquitur.*"

Dors en paix dans cette église de Matane, au milieu de ce peuple que tu as tant aimé, en présence de ce tabernacle où tu as passé dans la méditation et la prière tant et de si délicieux moments et où tu venais retremper tes forces, sur le point de défaillir quelquefois au milieu des labeurs incessants d'un ministère parfois pénible. Que le Christ, fils de Dieu vivant, te reçoive dans son délicieux paradis, et que ce vrai Pasteur te reconnaisse pour une de

ses brebis : ce sont les vœux d'un ami qui a pu plus d'une fois connaître toute la richesse de ton bon cœur et la délicatesse de tes sentiments.

Les obsèques ont eu lieu le 4 du courant au milieu d'une affluence nombreuse et vivement émue de paroissiens et d'étrangers. Plusieurs membres du clergé s'étaient fait un devoir de venir unir leurs prières à celles de Sa Grandeur pour le repos de l'âme de leur confrère. Nous avons remarqué : MM. les Chanoines P.-J. Saucier, curé de Ste-Cécile du Bic qui remplissait auprès de Sa Grandeur l'office de prêtre-assistant, et L. Rouleau, curé de l'Assomption de McNider ; les Révds. MM. A. Chouinard, curé de St-Octave de Métis ; L.-S. Arpin, curé de Ste-Félicité ; J.-H. Lavoie, curé de St-Ulric ; P.-C. Saindon, curé du Cap-Chat ; F.-X. Dumais, missionnaire à St-Edouard des Méchins, qui remplissait l'office de diacre ; G. Gagnon, desservant de Matane ; E.-E. Pelletier, missionnaire à St-Luc ; A. Poirier, procureur du Séminaire ; J.-A. Verreau, curé à St-Cyprien, qui faisait l'office de sous-diacre ; J.-E. Roy, missionnaire à Mont-Louis ; Th.-Dumas, vicaire à Ste-Félicité ; J. Léonard, secrétaire de Mgr l'évêque de Rimouski.

Requiescat in pace.

NOUVELLES DE ROME

Lors des réceptions de Noël au Vatican Notre Saint Père le Pape, Léon XIII recevant les vœux des cardinaux a insisté sur la nécessité de procurer la paix. Mais la solu-

tion de ce problème ne sera, dit-il, jamais complète avec les passions de la nature d'échue qui exigent le combat. Cependant cette paix relative, fille de la justice a été donnée à l'humanité ; elle a été chantée par un ange ; c'est le fruit de la Rédemption ; elle a ses racines dans l'observation des lois de Jésus et provient de sa crèche. Le Saint Père a développé quelles étaient les sources et les conditions de cette paix. Il a déclaré qu'en Italie elle est impossible parceque les droits du Pape et de l'Eglise sont violés. Si l'on rend au Pape sa liberté et ses droits la paix redeviendra possible. Elle serait la source de bénédictions, non seulement pour l'Italie, mais pour l'Eglise et amènerait une grande prospérité matérielle et morale.

— Le 1er janvier dernier marquait les noces de diamant sacerdotales de Léon XIII qui célébra sa première messe le 1er janvier 1838. Le 2 mars prochain le Saint Père entrera dans sa quatre-vingt-neuvième année de son âge, et le 3 mars il terminera la vingtième année de son pontificat.

— On assure que le Saint Père travaille à la rédaction d'une encyclique sur les hautes questions philosophiques du jour. Léon XIII veut porter la lumière dans l'obscurité des débats ouverts sur la croyance et la science, la raison et la foi.

BULLETIN

— Par décision de Sa Grandeur Monseigneur Blais, Evêque de Rimouski, le Révérend Monsieur G. Gagnon a été nommé desservant de Matane, à l'occasion de la mort du regretté Monsieur N. Lévesque, curé de cette paroisse.

— L'église et la sacristie de Saint-Fabien étant devenues trop petites, les contribuables de cette florissante paroisse ont adressé une requête à Monseigneur l'Evêque de Rimouski, demandant l'agrandissement de ces édifices. Sur le rapport du Révérend Monsieur D. Morisset, curé des Trois-Pistoles, Sa Grandeur a porté un décret réglant que l'église sera agrandie de trente pieds et la sacristie de cinquante. Ces travaux commenceront au printemps.

— Nous extrayons le passage suivant, relatif au carême, d'une circulaire que Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Rimouski adressait à son clergé le 11 février dernier. " Pour de graves raisons qui ont été soumises à ma considération des divers points du diocèse, je crois devoir apporter des adoucissements à la loi de l'abstinence durant le prochain carême. Ainsi en vertu d'un indult pontifical accordé le 14 janvier 1892, je règle ce qui suit :

1° Tous les dimanches seront gras.

2° Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, excepté le samedi des Quatre-Temps et le Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Et ces jours-là les personnes légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, pourront faire les trois repas en gras.

3° Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis, les vendredis et les deux samedis exceptés plus haut, seront maigres.

4° L'obligation du jeûne devra s'observer comme à l'ordinaire."

— Le 2 février, cérémonie de vêtue au couvent des Sœurs de la charité de Rimouski. Ont pris le saint habit

po
me
So
Eu
pré
Gr.

con
exe
rale
cati
sup
gou

N.-J
de p
en r
Elle

et 7
à la
chan
parm
qui
M. le
naire
F.-X.
le Re

couve
pour
regret

pour la communauté des religieuses franciscaines de cette maison : Marie-Anne Lizotte, de Ste-Blandine ; Marie-Sophie Ouellet, de Ste-Anne de la Pointe-au-Père ; Marie-Eugénie Desrosiers, de Sandy-Bay. La cérémonie était présidée par M. le chanoine R. Ph. Sylvain, directeur du Grand Séminaire.

— Du 29 janvier au 2 février, les religieuses de la communauté du St-Rosaire de Rimouski, ont suivi les exercices d'un triduum préparatoire à la renouation générale des vœux qui s'est faite le jour de la fête de la Purification de Marie. C'est le R. P. Pacifique, O. M. C., supérieur du couvent des Capucins à Ste-Anne de Ristigouche, qui a été le prédicateur de ces jours de retraite.

— Le 12 février, les Sœurs de la Congrégation de N.-Dame du Saint-Rosaire de Rimouski, avaient la douleur de perdre leur bien-aimée Sœur Marie-Alphonsine Canuel, en religion Marie de St-Benoit, Mère Assistante Générale. Elle était âgée de 38 ans et 8 mois, et elle a passé 16 ans et 7 mois dans leur congrégation. Le service a été chanté à la chapelle de la communauté le 15, par Monsieur le chanoine D. Vézina, curé de Rimouski. Etaient présents parmi les membres du clergé : le Rev. M. J. C. G. Gaudin, qui représentait Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Rimouski ; M. le chanoine R. Ph. Sylvain, directeur du Grand Séminaire et chapelain des Sœurs du St-Rosaire ; le Rev. M. F.-X. Ross, missionnaire à St-Laurent de Matapédia, et le Rev. M. F.-G. Caisse, vicaire à Rimouski.

— Le 10 février un service funèbre a été chanté au couvent des Révérendes Sœurs du Bon-Pasteur à Matane, pour le repos de l'âme du Révd. M. N. Lévesque, le regretté curé de cette paroisse. La charité et le zèle de

ce bon et saint prêtre se sont exercés aussi dans cette maison qui le vénère comme un père. Le service a été chanté par le Révd. M. Th. Dumas, vicaire à Ste-Félicité. Assistaient au chœur : les Révds. MM. L.-S. Arpin, curé de Ste-Félicité ; G. Gagnon, desservant de Matane ; E. Pelletier, missionnaire à St-Luc ; J.-A. Verreau, curé de St-Cyprien. La chapelle du couvent était remplie de fidèles.

ACTIONS DE GRACES.

Matane. Remerciements à la bonne sainte Anne pour guérisons et autres grâces particulières. Dme A. S. L.— Guérison attribuée à la bonne sainte Anne. C.-L. Truchon. —*Rivière Ste-Marguerite.* Ma sœur a été guérie d'une maladie grave, après promesse de publier sa guérison dans le *Messager*. Dme Ls. Therriault.—*Ste-Flavie.* Deux faveurs obtenues. Dme Victor Cannel.—*Gaspé.* Mon fils s'était donné un coup de hache sur la jambe. Malgré les soins des médecins de l'hôpital où il était entré, il était en danger. Je m'adressai à sainte Anne promettant de faire publier sa guérison si je l'obtenais. A présent il est bien. Mille remerciements à cette bonne mère. Une abonnée. —*Amqui.*—Mon enfant a été guéri par l'intercession de Ste-Anne. Mille remerciements à cette bonne mère. Dame Moïse St-Amant.—*Rimouski.* Guérison d'un violent mal de poitrine causé par la grippe ; guérison de deux de mes enfants, et autres faveurs. Dme C. L.—*Matane.* Ma sœur fut atteinte tout à coup d'une maladie tellement

gr
me
gu
ter
gm
d'u
pul
As
apr
St-
née
plu
Gu
St-
une
tote
abon
Ste

infi
1 far
cès d
pour
tentic
bienf

grave que nous attendions sa mort. Je fis diverses promesses à Ste-Anne, en particulier celle de faire publier sa guérison si je l'obtenais. Elle est beaucoup mieux maintenant, et j'espère que cette bonne mère achèvera de la guérir.—Une amie de Ste-Anne.—*Ste-Flavie*. Guérison d'un mal de côté après prière à Ste Anne et promesse de publier dans le *Messenger* la guérison désirée. R. A. D.—*Assomption N. D.*—Guérison complète d'un mal d'yeux après neuvaine à la bonne Ste-Anne. Une abonnée.—*St-Fabien*. Guérison de deux petits enfants. Une abonnée.—*Cacouna*. Guérison d'un violent mal de dents et plusieurs autres faveurs. Une abonnée,—*Tuunton, Mass.* Guérison de mes deux petites filles. Dmc D. Cloutier.—*St-Damase*. Reconnaissance à la bonne Ste Anne pour une grande grâce. Dmc Eliodore Parent.—*Trois-Pistoles*. Actions de grâces pour faveur obtenue. Une abonnée.—*St-Fabien*. Grâce obtenue par intercession de Ste Anne et de St-Joseph. Delle Marie Roy.

RECOMMANDATIONS

Le triomphe de l'Église ; la conversion des pays infidèles ; les œuvres diocésaines ; 4 personnes pour santé ; 1 famille pour grâces particulières ; 2 personnes pour succès dans les études ; 5 pour grâces particulières ; 1 famille pour bonne mort ; 2 vocations ; 2 malades ; plusieurs intentions ; les zélateurs et zélatrices du *Messenger* ; les bienfaiteurs de l'œuvre du Pèlerinage.

ABONNÉS DÉFUNTS

Dme Auguste Gagnon, décédée à St-Alphonse, Manitoba, le 2 juillet.

Dme Alexandre Ross, décédée, le 17 janvier dernier à St-Ulric.

M. Philéas Tardif, décédé à l'Assomption de N.-D., le 7 décembre dernier.

Dme Flore Morin décédée dans le mois de décembre.

Dme Amable Lamoureux, décédée le 8 janvier.

Dme Moïse Bourque, décédée aussi le 8 janvier.

— Nous apprenons avec regret que M. Edouard Ouellet est décédé subitement le 30^e décembre dernier, au presbytère de St-Jean-de-Dieu, à l'âge de 71 ans. Ses funérailles ont eu lieu le 3 janvier. Étaient présents le Révd. M. J.-B. Ruest, curé de St-Clément, qui a chanté le service et fait l'absoute ; le Révd. M. J.-A. Ouellet, curé de Ste-Françoise qui a fait la levée du corps ; le Révd. M. J.-A. Verrean, curé de St-Cyprien ; le Révd. M. J. Jos. Ouellet, curé de St-Jean-de-Dieu, fils du regretté défunt, qui a célébré pendant le service une messe basse à l'un des autels latéraux, pour le repos de l'âme de son vénérable père. Il y avait foule. Nos condoléances.

Le Révérend Monsieur Narcisse Lévesque, curé à Matane, décédé le 1^{er} février, était membre de la société des messes, *section provinciale*, et de la *caisse ecclésiastique St-Germain*.
